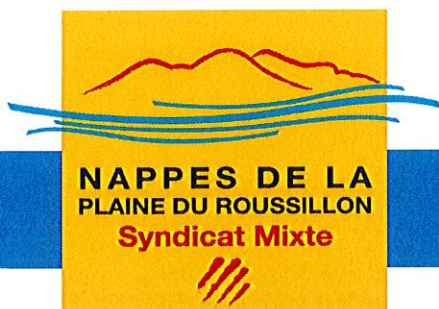




Comité Syndical • Séance du 25/09/2018

Compte-Rendu de réunion

09h15 : le quorum étant atteint, N. GARCIA, 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte, ouvre la séance. Il excuse la Présidente et remercie les membres de leur présence.

Il met ensuite au vote l'ordre du jour :

Ordre du jour proposé :

I. Compte-Rendu du précédent Comité Syndical

II. Informations et actualités

III. Administration du Syndicat Mixte

- a. Décision modificative du budget n°1 : *délibération n°1*
- b. Déménagement du Syndicat Mixte : convention avec le CD66 : *Délibération n°2*

IV. Dossiers techniques

- a. Présentation des projets SAGE et PGRE des nappes : *délibération n°3*
- b. Mise en place d'un suivi qualitatif complémentaire des nappes : *délibération n°4*
- c. Réhabilitation de piézomètres pour le suivi quantitatif des nappes : *délibération n°5*
- d. Réalisation d'un essai de pompage à Corbère les Cabanes : *délibération n°6*

.../...

V. Questions diverses

L'ordre du jour est voté à l'unanimité.

1 Validation du compte-rendu du précédent Comité Syndical

N. GARCIA indique que le compte – rendu n'a pas été transmis avec les invitations. Chacun l'a eu en début de séance. Il propose à l'assemblée soit de le mettre au vote lors du prochain comité syndical, soit de le voter à cette séance. L'assemblée, à l'unanimité, est d'accord pour voter le compte-rendu à cette séance. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 Informations et actualités

Etat des nappes

H. TACHRIFT présente l'état quantitatif des nappes aux membres du comité syndical en cette fin du mois de septembre 2018.

L'année hydrologique s'est achevée pour la 3eme année consécutive avec un déficit pluviométrique de 14% au 31/08/2018.

Pour les nappes, ceci se traduit par une situation très critique, sur les deux secteurs les plus fragiles : la bordure côtière nord et le secteur Aspres-Réart. Pour ce dernier des pluies automnales sont indispensables pour améliorer la situation. Sur les autres secteurs, la situation des nappes Pliocène est proche ou conforme aux normales. En revanche, les nappes quaternaires présentent des niveaux bas sur la partie sud de la plaine, dans la vallée du Tech et la bordure côtière sud. Ces niveaux n'engendrent pas de problèmes pour la production d'eau potable mais sont préoccupant.

Mme IRLES fait remarquer que le printemps 2018 est le plus pluvieux que l'on ait connu et ne comprend donc pas ce déficit pluviométrique.

H. TACHRIFT confirme que le printemps a été plus pluvieux que la moyenne, et que cela apparait clairement sur le graphique présenté. Cependant, l'automne a été particulièrement sec comme le montre le même graphique et les pluies de printemps n'ont pu que partiellement rattraper ce déficit.

A PUIG fait remarquer que l'unité de gestion « Aspres – Réart » ne concerne pas que la communauté de communes des Aspres mais qu'elle s'étend jusque Cabestany et que dans ce secteur aval, la forte augmentation de population peut avoir des conséquences importantes sur la ressource Pliocène de cette unité de gestion.

En m'absence d'autres remarques, N. GARCIA poursuit l'ordre du jour.

Décisions prises par la Présidente en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Comité Syndical

Nicolas GARCIA fait part à l'assemblée des décisions suivantes prises par la Présidente :

- **Marché « Réalisation de trois piézomètres sur les communes de Trouillas et Rivesaltes »** (délibération n°3 du 02/03/2017) : le marché a été attribué à l'entreprise « Aquaforage » pour un montant de 32 316 € H.T. Une demande d'aide a été faite auprès de l'agence (80%).
- **Marché « Education aux nappes dans les écoles scolaires »** (délibération n°6 du 15/02/2018) : le marché a été attribué aux associations « Petits Débrouillards et LabelBleu » pour un montant de 18 000 € T.T.C.. Une demande d'aide a été faite auprès de l'Agence de l'Eau (50%).

Autres informations

Nicolas GARCIA fait part à l'assemblée des informations et actualités du Syndicat Mixte suivantes :

- **Opération « Eau d'Aqui »** : Le Syndicat Mixte a réalisé une opération de distribution de carafes d'eau esthétiques aux restaurants / brasserie de la plaine du Roussillon. Un certain volume de carafes est réservé aux collectivités du Syndicat Mixte qui le souhaitent. Pour cela, il les invite à se rapprocher du Directeur.
- **Cambriolage dans les locaux du Syndicat Mixte** : Les locaux du Syndicat Mixte ont été cambriolés dans la nuit du 22 au 23 août 2018 : ordinateurs, vidéoprojecteur, téléphones ont notamment été dérobés. Les données informatiques n'ont pas été perdues mais ceci a entraîné une perte de temps importante.
- **Commission départementale de l'eau** : elle se tient cette après-midi avec à l'ordre du jour notamment, les avancées des PGRE (à l'ordre du jour de ce Comité Syndical)
- **Recharge artificielle des nappes** : suite à la délibération n°7 du 15/02/2018, un nouvel essai de recharge artificiel va être initié entre décembre et mars prochain. Le prestataire n'a pas encore été retenu.

Ces informations n'appellent pas de remarques de la part du Comité Syndical.

2 Administration du Syndicat Mixte

Décision modificative du budget n°1

N. GARCIA présente la proposition de décision modificative motivée par deux éléments principaux :

1. Deux piézomètres importants (suivi des nappes depuis le début des années 80) sont hors service. Il est indispensable d'en refaire deux nouveaux à l'identique et de reboucher les ouvrages hors service.

2. Un budget important avait été programmé pour le rebouchage ou la réhabilitation de forages privés dans les secteurs sensibles suite à l'opération de « régularisation » réalisée par la DDTM. Les données étant pour l'heure indisponibles, une telle opération ne peut avoir lieu en 2018.

En conséquence, N. GARCIA propose de réaffecter les crédits du chapitre 458106 (dépense pour tiers) vers le chapitre 21748 (construction sur sol d'autrui). Le détail des opérations budgétaires est ensuite exposé.

En l'absence de remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°1 relative à l'adoption de la Décision Modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

Déménagement du Syndicat Mixte

N. GARCIA indique que le Conseil Départemental propose de nouveaux locaux plus sécurisés au Syndicat Mixte des nappes et mieux adaptés aux besoins de service. Il indique qu'une convention entre Conseil Départemental et Syndicat Mixte est proposée (document joint à l'invitation) pour une durée de 3 ans. Le loyer proposé est de 828 € / an.

F. CLIQUE fait remarquer que ce montant est non négligeable et qu'il serait opportun que le CD, membre du Syndicat Mixte, fasse un « geste ».

A PUIG demande quel était le montant du loyer actuel.

H. TACHRIFT explique que le loyer actuel est de l'ordre de 350 € mais que ce montant s'explique par le fait que lors de son emménagement en 2012 dans les locaux actuels, le Syndicat Mixte a pris à sa charge le montant des travaux, de l'ordre de 29 000 €. En contre parti, le loyer a été abaissé sur les 5 premières années. Sans cet accord, il aurait été de l'ordre de 800 € / mois. Dans la perspective du déménagement, ce montant a été maintenu exceptionnellement bas pour l'année 2018.

En l'absence d'autres remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°2 relative à la convention relative aux nouveaux locaux du Syndicat Mixte est adoptée à l'unanimité.

2 Dossier technique

N. GARCIA devant quitter le Comité Syndicat vers 10h10, il s'en excuse, il propose de modifier l'ordre du jour et de réaliser la présentation des documents SAGE PGRE en dernier point.

Cette modification est validée à l'unanimité.

Suivi Qualitatif des nappes

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour exposer ce rapport.

H. TACHRIFT rappelle le contexte relatif au suivi qualitatif des nappes de la plaine du Roussillon et indique que sur certains secteurs la qualité des nappes, et des nappes quaternaires en particulier, est mal connue. Il est donc proposé de créer un réseau de suivi local complémentaire à ceux existant avec deux campagnes de prélèvements par an (basse eaux et hautes eaux).

Les prélèvements seraient réalisés en régie. Le cout de cette action est lié aux analyses. Il est estimé à 20 000 € T.T.C.. Cette action est susceptible d'être aidée à 80%. Vu les coûts d'analyse, N. GARCIA propose que cette action soit conditionnée à cette aide.

A PUIG fait remarquer que le suivi qualitatif des nappes est particulièrement important et que même sans aide, il lui paraît nécessaire de mettre en place cette action.

F. CLIQUE ajoute qu'aux dernières nouvelles, les coupes dans le budget de l'Agence de l'eau seront moins sévères que prévues (-13% au lieu de -25%). Il est donc fort probable que l'Agence puisse apporter une aide pour cette action mais pas forcément à hauteur de 80%.

N. GARCIA propose de voter cette délibération en l'état et s'il s'avère que les aides de l'Agence de l'Eau ne sont pas apportées pour cette action, ou si elles sont inférieures au taux de 80%, ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Comité Syndical.

H. TACHRIFT fait remarquer que la 1^{ère} campagne de prélèvement est prévue pour le printemps ce qui laisse le temps d'avoir un retour officiel de l'Agence de l'eau et de pouvoir en discuter lors d'un prochain Comité Syndical (Débat d'Orientation Budgétaire ou vote du Budget).

N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°4 relative à la création du suivi « qualité » local des nappes est adoptée à l'unanimité.

Réhabilitation de deux piézomètres

H. TACHRIFT expose la situation et indique que deux piézomètres sont hors service sur le réseau de suivi « quantitatif ». Il s'agit d'ouvrages stratégiques dont la série de données a débuté au début des années 80 et il est donc nécessaire de reboucher ces forages hors service et d'en réaliser à l'identique deux nouveaux.

Cette opération est estimée à 30 000 € H.T et est susceptible d'être aidée à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau.

En l'absence de remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°5 relative à la réalisation de deux piézomètres en lieu et place d'anciens défectueux est adoptée à l'unanimité.

Essai de pompage à Corbère les Cabanes

H. TACHRIFT rappelle le contexte de cette action et indique que les travaux réalisés par le Conseil Départemental et le Syndicat Mixte ont mis en évidence une ressource liée au karst de Montou et connexe aux nappes Plioquaternaires. Il s'agit ici d'apprécier dans quelle mesure cette ressource est potentiellement exploitable et quels sont ses liens avec les nappes plio-quaternaire. Pour cela, il est proposé de réaliser un essai de pompage avec réalisation d'analyses.

N. GARCIA ajoute que cette action se place une nouvelle fois dans la perspective de recherche et caractérisation de ressources alternatives aux nappes Pliocène afin d'assurer leur pérennité sur le long terme.

H. TACHRIFT indique que le coût de cette opération est estimé à 12 500 € T.T.C. et est susceptible d'être aidée à hauteur de 80% par l'agence de l'eau et la Région.

En l'absence de remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°6 relative à l'essai de pompage à Corbère les Cabanes est adoptée à l'unanimité.

A l'issue de ce vote, avant de passer à la présentation des documents SAGE et PGRE, N. GARCIA demande s'il y a des questions diverses.

En l'absence de questions soulevée par l'assemblée, N. GARCIA propose que soit abordé la présentation des documents SAGE et PGRE.

Présentation des documents PGRE et SAGE

H. TACHRIFT rappelle tout d'abord le contexte et ce que sont le SAGE et le PGRE :

- Le SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Le PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en eau

Il rappelle l'importance de ces documents pour les collectivités et justifie cette présentation en Comité Syndical par le fait que tous les membres de cette assemblée ne sont pas membres de la CLE.

Le SAGE est un document de planification à court, moyen et long terme opposable aux administrations et aux tiers.

Le PGRE est un document plus opérationnel ne traitant que l'aspect quantitatif. Non opposable il constitue un outil clé pour le financement des collectivités notamment.

Ces deux documents doivent être arrêtés par la CLE en décembre et janvier prochain.

H. TACHRIFT détaille ensuite les différentes orientations stratégiques du SAGE, leur ambition et les principales dispositions.

Concernant l'orientation stratégique A « Articulier préservation des nappes et aménagement du territoire pour préserver l'avenir de la plaine du Roussillon », J. IRLES souhaite prendre l'exemple du cas concret de Villeneuve de la Raho. Elle indique que le projet golfique est situé dans un secteur actuellement urbanisable et que sa réalisation permettra des économies d'eau dans la mesure où le golf sera irrigué par des eaux superficielle alors que la création d'habitations auraient engendré des prélèvements supplémentaires dans les nappes. Elle ne comprend pas la position du Conseil Départemental sur ce point.

N. GARCIA indique que la prise en compte en amont de la ressource en eau est maintenant indispensable et que dorénavant, certaines collectivités se voient refuser par les services de l'Etat certains projets d'aménagement pour cette raison.

F. CLIQUE confirme et ajoute que pour certaines collectivités le refus des services de l'Etat est intervenu alors que « le premier coup de pelle était sur le point d'être donné », ce qui est très problématique. Il insiste sur le fait que tous les maires doivent être conscients de cette problématique.

Concernant le cas évoqué par J. IRLES, N. GARCIA rappelle que le SAGE n'est pas élaboré par le Conseil Départemental mais par la CLE. Il précise par ailleurs que ce n'est pas parce qu'un secteur est défini comme urbanisable dans les documents d'urbanisme que les autorisations seront forcément données par les services de l'Etat, notamment en raison de cette problématique de l'eau. Si l'eau pour l'irrigation du golf est une eau superficielle, la question doit se poser concernant l'alimentation des logements qui sont prévus dans le projet.

N. GARCIA s'excuse car il doit quitter le comité Syndical. Il donne la Présidence de la séance au 2^{ème} Vice-Président, F. CLIQUE.

A PUIG insiste de longue date sur l'importance des annexes sanitaires en lien avec les documents d'urbanisme. Même si par le passé, certains élus n'y prêtaient que peu d'attention, il s'avère que la qualité de ces documents est désormais déterminante. Il ajoute également que ces documents (SAGE PGRE), réalisés par les acteurs locaux permettent à ces derniers de « garder la main » sur la gestion locale de l'eau vis-à-vis de l'Etat.

G. VINOT demande si le Syndicat Mixte est consulté par les services de l'Etat sur ces aspects.

H.TACHRIFT indique que la CLE est consultée lorsque des demandes d'autorisation de prélèvements sont faites, notamment par les collectivités.

Concernant l'orientation stratégique B et la réalisation d'un schéma globale des ressources en eau AEP sur la plaine du Roussillon, F CLIQUE indique que certaines « grosses infrastructures » pour le maillage des collectivités seront nécessaires et que cela nécessite un coût d'investissement important. Cela induira une augmentation du prix de l'eau qui est dans l'absolu bon marché.

A PUIG indique que la question du maillage est étroitement liée à la taille des collectivités en charge de la production et de la distribution de l'eau et que des regroupements sont sans doute nécessaire.

Concernant l'axe stratégique D du SAGE (« connaître tous les forages »), J. IRLES demande un rappelle de la loi concernant les forages domestiques.

H. TACHRIFT apporte les éléments de réponse demandés.

A SORLI indique que si aucune sanction n'est prévue, il n'y aura pas de possibilité de connaître les forages domestiques.

F. CLIQUE précise qu'il s'agit d'un acte citoyen et que la problématique des forages domestiques est essentiellement qualitative.

A PUIG réitère une proposition qu'il a déjà faite à plusieurs reprises : pour connaître les forages domestiques, il est nécessaire de changer la loi pour que ces derniers soient obligatoirement déclarés dans les actes notariés lors des ventes ou dons des habitations. Il s'agit d'une politique de long terme.

F. CLIQUE ajoute que les parlementaires locaux ont déjà été saisis par le Syndicat des nappes sur cette question.

Mme BALENT demande les conséquences du classement « captage prioritaire ».

H. TACHRIFT lui apporte les éléments demandés.

A l'issue de la présentation du SAGE, G. PARMENTIER présente le PGRE.

A l'issue de ces présentations, en l'absence d'autres remarques, F. CLIQUE demande à l'assemblée de donner acte de la présentation de ces documents stratégiques.

La délibération n°3 donnant acte de la présentation des documents SAGE et PGRE au comité syndical est adoptée à l'unanimité.

10h30 : L'ordre du jour étant épuisé. F. CLIQUE demande s'il y a des questions diverses. En leur absence, il clôt la séance.

Le 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon

Nicolas GARCIA